

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

Accusé réception d'une prestation de serment écrite

Vu l'inscription sur la liste des interprètes-traducteurs dressée par le Procureur de la République de Toulouse pour l'année 2021 spécifiquement pour le contentieux des étrangers, en application des articles L111-8, L111-9, R111-1, R111-2 et R111-7 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en date du 7 décembre 2020, Madame Jamila SLIMI est inscrite pour exercer en qualité d'interprète-traducteur en langue Arabe sur la cour d' Appel de Toulouse.

Vu la prestation de serment de Madame Madame Jamila SLIMI,

J'atteste avoir reçu la prestation de serment déposée par Madame Madame Jamila SLIMI, née le 10 mars 1988 à DOUAR TLATA au MAROC (99), par voie écrite déposée en main propre au greffe du Tribunal Judiciaire de Toulouse, pour exercer les fonctions de traducteur-interprète en langue Arabe.

Le 04/01/2021, à TOULOUSE

POUR EXPEDITION CONFORME A LA MINUTE
LE GREFFIER



Autorité : HADJI Fatima

Fonction : GREFFIER

Signature :

Cachet :

